



Consultation publique sur la planification
pluriannuelle de l'immigration 2026-2029

MÉMOIRE

Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)
et Chaudière-Appalaches Économique

INTRODUCTION

Dans le cadre de la consultation publique sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean-François Roberge, la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) et Chaudière-Appalaches Économique souhaitent déposer un mémoire afin de faire des demandes en lien avec la présence de travailleurs étrangers sur notre territoire et ainsi améliorer la vitalité économique de notre région.

Nos organisations sont fières de l'essor économique de notre région, de notre fibre entrepreneuriale et de notre volonté à faire avancer le Québec. Depuis l'automne dernier, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont imposé des changements importants concernant l'immigration temporaire. Dans le cadre de la consultation publique sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, nous souhaitons formuler des recommandations visant à soutenir l'accueil et l'intégration des immigrants en tenant compte à la fois de la capacité d'accueil du Québec, des besoins du marché du travail et de la croissance économique soutenue de notre région.

QUI SOMMES-NOUS ?

La **TREMCA** est l'organisation qui a pour mission de promouvoir et défendre la région de Chaudière-Appalaches afin d'en favoriser le développement. Connue et reconnue comme un leader, la TREMCA contribue au rayonnement et à la réussite de la région de Chaudière-Appalaches. Afin de réaliser sa mission et de poursuivre sa vision, la TREMCA fait siennes les valeurs suivantes :

La collaboration : Le travail en commun dans un objectif partagé, la coopération, la concertation et le partenariat sont autant de facettes de la collaboration qui s'incarne au quotidien à la TREMCA dans une perspective de respect et de diversité.

Le leadership : Cette capacité de définir clairement sa vision, de mobiliser les parties prenantes à la réaliser, de guider, d'influencer et d'inspirer est au cœur de ce qu'est et fait la TREMCA.

L'innovation : Cette capacité de créer, de s'adapter, de se réinventer, de faire preuve d'audace et de demeurer à l'avant-garde avec créativité et agilité permet à l'organisation d'être un véritable leader dans son secteur d'activités.

Pouvoir d'agir : Faire changer les choses, avancer, mener à terme un changement souhaité par les personnes ou les organisations elles-mêmes, voilà une valeur importante pour tout gouvernement de proximité.

Chaudière-Appalaches Économique

Chaudière-Appalaches Économique vise à stimuler le développement économique de la région de la Chaudière-Appalaches en soutenant la cohérence et la mise en commun des actions et des services de ses membres, de concert avec les organismes partenaires du développement économique et dans le respect de leurs mandats respectifs.

Nous visons à coordonner la mise en œuvre de services en commun, à émettre et à faire valoir des positions communes en matière de développement économique et à représenter nos membres provenant de notre région.

LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

La région de Chaudière-Appalaches présente une réalité économique complexe et dynamique. Voici quelques points clés qui décrivent la situation économique de notre région :

1. Croissance économique :

- **PIB** : Le produit intérieur brut (PIB) de la région a augmenté de 12,0 % en 2022, atteignant 23,8 milliards de dollars, ce qui est supérieur à la croissance provinciale de 8,2 %¹.
- **Rebond prévu** : Malgré un ralentissement en 2023, l'économie de la région s'est relevée en 2024, soutenue par la baisse des taux d'intérêt et le rebond de l'activité économique².

2. Structure économique :

- **Secteur primaire** : La région a une proportion d'emplois dans le secteur primaire supérieure à celle du Québec (4,2 % contre 2,0 %).
- **Fabrication** : Le secteur de la fabrication y est plus important que dans l'ensemble du Québec (17,5 % contre 11,2 %).
- **Services** : Le secteur tertiaire y est moins représenté que dans l'ensemble du Québec (70,5 % contre 79,9 %)³.

3. Marché du travail :

- **Emploi** : La région a enregistré une augmentation de 6,6 % des emplois en 2022, avec une hausse des emplois à temps plein et à temps partiel.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage a diminué de 1,5 % en 2022, atteignant à nouveau un niveau parmi les plus bas de la province⁴.

4. Investissement :

- **Investissement privé** : L'investissement privé dans la région a augmenté de 11,6 % en 2022, atteignant 1,327 milliard de dollars, ce qui est supérieur à la croissance provinciale de 8,4 %⁵.

¹ <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/chaudiere-appalaches/portrait-regional/pib>

² <https://www.desjardins.com/fr/epargne-placements/etudes-economiques/region-administrative-12-chaudiere-appalaches-7-octobre-2024.html>

³ <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/chaudiere-appalaches/portrait-regional/structure-economique>

⁴ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/12-chaudiere-appalaches/12_portrait_socioeconomique_2021.pdf

⁵ <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/chaudiere-appalaches/portrait-regional/secteur-des-entreprises>

5. Taux de chômage :

- La région de Chaudière-Appalaches affiche un taux de chômage parmi les plus bas du Québec. En juin 2025, le taux de chômage était de 3,7 %, ce qui est inférieur à la moyenne provinciale⁶.

En résumé, la région de Chaudière-Appalaches présente une économie dynamique avec une forte croissance du PIB, une structure économique orientée vers la production de biens, et un marché du travail en expansion. Cependant, la région affiche un taux de croissance inférieur à celui du Québec en raison d'un nombre limité de travailleurs disponibles.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Depuis l'automne dernier, les modifications apportées aux règles encadrant les travailleurs étrangers temporaires, notamment la réduction du seuil à 10 %, ont généré des impacts concrets sur notre territoire. Plusieurs entreprises ont été et seront contraintes de se départir de travailleurs expérimentés, bien intégrés et pleinement actifs dans leur communauté, alors même que ces postes demeurent difficilement pourvus localement.

Contrairement aux grands centres urbains, la région maintient un taux de chômage historiquement bas, et les efforts de recrutement local ou interrégional n'ont pas suffi à combler les besoins. En plus, des efforts soutenus en robotisation et automatisation, le recours au recrutement international demeure donc essentiel pour assurer la continuité des opérations et soutenir le développement économique. Cette réalité, propre à des territoires dynamiques comme le nôtre, appelle à des politiques plus souples et mieux adaptées.

Or, bien que le gouvernement du Québec dispose de leviers concrets pour ajuster les programmes aux réalités régionales, tels que le traitement simplifié, la modulation des seuils, le renouvellement des permis ou l'accès au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), ceux-ci demeurent largement sous-utilisés. Ce désengagement institutionnel fragilise les milieux économiques et envoie un signal d'incohérence entre les discours politiques et les actions concrètes sur le terrain.

Afin de répondre de manière ciblée à ces enjeux, et dans un esprit de collaboration avec le gouvernement, nous formulons les recommandations suivantes.

RECOMMANDATIONS

Les ajustements récents apportés au programme de traitement simplifié ont limité significativement la capacité des employeurs régionaux à recourir efficacement au recrutement international. La diminution du nombre de postes admissibles, le retour de l'obligation d'affichage local avant de recruter à l'étranger, ainsi que l'augmentation des seuils salariaux complexifient et ralentissent les démarches. Ces contraintes nuisent directement à la compétitivité des employeurs de Chaudière-Appalaches, une région où le taux de chômage est structurellement bas et où la pénurie de main-d'œuvre constitue un enjeu bien documenté.

⁶ <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/chaudiere-appalaches/portrait-regional/dernieres-nouvelles#:~:text=Taux%20de%20ch%C3%B4mage,Au%20cours%20du%20troisi%C3%A8me%20trimestre%20de%202024%2C%20par%20rapport%20%C3%A0,cours%20des%20six%20derniers%20trimestres>.

Le traitement simplifié représente un levier stratégique dont le Québec détient l'entière responsabilité dans le cadre de ses compétences en immigration économique. Or, les modifications apportées au fil des derniers mois laissent croire à un affaiblissement de cet outil, pourtant crucial pour soutenir les entreprises en région.

Il apparaît donc essentiel que le gouvernement du Québec exerce pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés en matière d'immigration économique, notamment en rétablissant les conditions antérieures du traitement simplifié.

Cela implique, en particulier, l'exclusion du calcul de la limite de 10 % ou 20 % pour les postes concernés, l'élargissement de la liste des postes admissibles et le maintien de l'exemption de l'obligation d'affichage préalable. Un tel recentrage permettrait de mieux répondre aux besoins concrets des entreprises, de réduire les délais, et de renforcer la cohérence entre les politiques publiques et la réalité du développement économique régional.

Recommandation n° 1

Que le gouvernement du Québec exerce pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés en matière d'immigration économique, notamment en rétablissant les conditions antérieures du traitement simplifié, particulièrement en ce qui concerne l'exclusion du calcul de la limite de 10 % ou 20 % pour ces postes et incluant l'élargissement de la liste des postes admissibles, l'exemption de l'obligation d'affichage préalable afin de mieux répondre aux besoins concrets des entreprises en région.

Par la suite, les récents ajustements apportés au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) soulèvent deux préoccupations majeures pour la région de la Chaudière-Appalaches.

D'une part, l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires est devenu plus complexe, même lorsqu'ils sont bien établis, francophones, stables en emploi et pleinement intégrés à leur communauté d'accueil. L'alourdissement des critères, combiné à une gestion rigide des plafonds annuels d'admission, freine inutilement leur parcours d'intégration. Ces obstacles nuisent non seulement aux trajectoires individuelles de ces personnes, mais aussi aux efforts soutenus des employeurs pour assurer leur francisation, leur fidélisation et leur inclusion sociale.

D'autre part, l'absence d'un mécanisme de transition fluide entre le statut temporaire et permanent oblige les entreprises à maintenir un cycle de recrutement international répétitif. Ce roulement imposé entraîne des coûts élevés, une instabilité dans les équipes, et une pression administrative importante, alors même que les besoins en main-d'œuvre restent structurellement élevés en région.

Dans ce contexte, il serait pertinent d'adapter les critères du PEQ, en marge des plafonds d'admission en vigueur, pour permettre à un plus grand nombre de travailleurs déjà présents, formés et intégrés, de poursuivre leur parcours au Québec. Une telle mesure contribuerait à stabiliser durablement les effectifs en région tout en participant à une réduction progressive du nombre de résidents temporaires. Elle n'engendrerait aucune pression supplémentaire sur les services publics, puisque ces travailleurs sont déjà présents et établis au Québec.

Recommandation n° 2

Que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration facilite la transition vers la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires en région, en maintenant l'accès au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) hors des plafonds annuels d'admission, pour une période transitoire de 2 à 3 ans, afin de contribuer à une réduction progressive du nombre de résidents temporaires, tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre et en consolidant l'intégration de ceux déjà établis sur le territoire.

De plus, ce contexte est aggravé par le fait que les travailleurs étrangers temporaires déjà en poste sont inclus dans le calcul des seuils d'autorisation, limitant ainsi la capacité des entreprises à maintenir leurs effectifs, même lorsqu'ils sont qualifiés, intégrés et francisés. Cette approche rigidifie les processus de recrutement, tout en pénalisant les employeurs les plus proactifs.

Reconnaître l'intégration réelle des personnes en emploi et faciliter leur accès au statut de résident permanent permettrait non seulement de préserver le savoir-faire déjà présent dans nos entreprises, mais aussi de libérer des postes pour de nouveaux travailleurs temporaires, dans un cycle plus sain et durable. Faute d'ajustements, on entretient un modèle d'intégration inéquitable, générateur de précarité et de frustration chez des personnes qui démontrent pourtant leur volonté de contribuer pleinement à la société québécoise.

Recommandation n° 3

Que les travailleurs étrangers temporaires déjà en poste soient exclus du calcul des seuils applicables, afin de ne pas pénaliser les entreprises qui souhaitent maintenir une main-d'œuvre qualifiée, intégrée et francisée au sein de leurs équipes.

Depuis l'automne dernier, la durée des permis de travail temporaire émis dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été réduite, particulièrement pour les postes à bas salaire. Cette modification, appliquée de manière uniforme à l'échelle nationale, a eu des répercussions concrètes sur les entreprises de Chaudière-Appalaches : elle engendre des démarches administratives répétées, augmente les coûts pour les employeurs et place les travailleurs dans une précarité juridique inutile.

Dans une région où le taux de chômage demeure parmi les plus faibles au Québec et au Canada, les employeurs souhaitent avant tout pouvoir conserver les travailleurs déjà en poste, qui sont bien intégrés, francisés et pleinement productifs. Or, la possibilité de renouveler un permis de manière stable et prévisible constitue un levier essentiel de fidélisation, particulièrement dans un contexte de rareté persistante de main-d'œuvre.

L'uniformisation actuelle des durées de permis, sans prise en compte des réalités économiques régionales, crée une déconnexion préoccupante avec le terrain. Elle nuit à la planification des effectifs à moyen terme, alourdit la gestion administrative et affaiblit la stabilité des équipes de travail, et ce tout en réduisant les opportunités de croissance.

À cela s'ajoute un décalage manifeste entre la temporalité des parcours d'intégration et la brièveté des permis actuellement délivrés. Cette instabilité fragilise les efforts conjoints des employeurs et des travailleurs pour construire une intégration durable.

Dans ce contexte, il serait pertinent que la durée des permis de travail soit modulée selon le taux de chômage régional ou d'autres indicateurs objectivables. Une telle approche permettrait d'émettre des permis de 24 à 36 mois dans les territoires les plus touchés, favorisant ainsi la prévisibilité pour les entreprises, la stabilité des équipes et la réussite des trajectoires d'intégration. Elle permettrait également de sortir d'une logique strictement salariale pour évaluer la pertinence d'une demande d'EIMT prolongée.

Recommandation n° 4

Que la durée des permis de travail soit modulée en fonction du taux de chômage régional permettant l'émission de permis de 24 à 36 mois dans les territoires en forte tension. Une telle approche favoriserait la prévisibilité des entreprises et la rétention durable des travailleurs, en cessant de fonder exclusivement l'évaluation de la durée des EIMT sur le niveau salarial.

Finalement, il devient essentiel d'adopter une posture gouvernementale cohérente, nuancée et respectueuse, à la hauteur des efforts d'intégration déployés localement.

Les partenaires de notre territoire se mobilisent activement pour assurer un accueil de qualité, un accompagnement soutenu et des parcours de francisation adaptés à la réalité de ces travailleurs, qui occupent une place structurante au sein de nos économies locales.

Or, cette dynamique se heurte à deux enjeux majeurs :

D'une part, un langage public imprécis ou polarisant peut jeter un voile sur les efforts concrets réalisés localement, alimenter des préjugés et fragiliser la cohésion sociale. Dans un contexte où l'on associe parfois, à tort, certains enjeux comme la crise du logement ou la pression sur les services publics à la présence de travailleurs étrangers, il devient impératif de rappeler que ces derniers répondent à des besoins bien identifiés et contribuent concrètement au dynamisme économique et social des régions. Imputer les difficultés actuelles à leur présence revient à occulter les responsabilités structurelles de l'État et à détourner l'attention des solutions durables.

D'autre part, malgré des ambitions claires en matière de francisation, les mesures concrètes tardent à se matérialiser sur le terrain. La francisation constitue pourtant un pilier de l'intégration réussie. Pour qu'elle puisse remplir ce rôle, il est essentiel d'en garantir l'accessibilité sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'un financement à la hauteur des besoins réels.

Adopter une communication publique cohérente, respectueuse et ancrée dans les réalités régionales permettrait de reconnaître les efforts collectifs, d'apaiser les tensions sociales et de renforcer la confiance envers le modèle québécois d'intégration en région.

Recommandation n° 5

Que le gouvernement du Québec adopte une communication cohérente et respectueuse à l'égard des travailleurs étrangers, en valorisant leur contribution au développement des régions et en reconnaissant la francisation comme levier d'intégration, ce qui implique de prioriser concrètement son accessibilité et son financement à la hauteur des ambitions annoncées.

CONCLUSION

La TREMCA et Chaudière-Appalaches Économique saluent la volonté du gouvernement du Québec d'adapter son approche en matière d'immigration temporaire et de renforcer les conditions d'une intégration durable et réussie des personnes immigrantes. Dans une région comme la nôtre, où la prospérité économique dépend largement de la contribution des travailleuses et travailleurs étrangers, il est essentiel que les politiques mises en place soient sensibles aux réalités du terrain, en adéquation avec les besoins du marché du travail et élaborées en concertation avec les milieux concernés.

En tant qu'organismes engagés dans le développement économique de la Chaudière-Appalaches, nous réaffirmons notre volonté de collaborer activement avec les entreprises, les partenaires régionaux et les instances gouvernementales pour soutenir une immigration structurée, humaine et porteuse de retombées durables pour nos communautés.

Nous espérons que les constats et recommandations présentés dans ce mémoire seront accueillis avec ouverture et considération. Le dialogue avec les régions demeure essentiel pour bâtir un modèle d'immigration qui soit à la fois respectueux des aspirations québécoises et adapté aux besoins spécifiques des territoires.

